

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Fontainemelon
du lundi 16 mars 2009, Maison de Commune, à 20h00**

Présidence : Mme Fabienne Kunz Brenet

La Présidente ouvre la séance à 20h00. Elle salue les invités et les auditeurs présents ce soir.

Elle donne lecture du courrier, soit :

- lettre de démission avec effet immédiat de Mme Ofelia Boillat.

La Présidente demande si quelqu'un a une modification à proposer pour l'ordre du jour.

M. Patrick Lardon, au nom du Conseil communal, demande la modification suivante, soit : conserver les points 1 à 6 tel que prévus, ajouter un point 7 "Location de la ferme Matile à l'Etat de Neuchâtel", reporter les points 7 à 12 à une prochaine séance et maintenir les points 13 à 15. Du fait que les différents partis se sont déjà retrouvés pour préparer la séance de ce soir, le Conseil communal propose que cette nouvelle séance ait lieu le lundi 30 mars à 20h00, bien que cette date coïncide avec une séance de la Commission financière. Cette commission se réunissant lundi prochain, une nouvelle date sera fixée lors de cette séance, d'entente entre les membres et le Conseil communal.

La Présidente demande si quelqu'un a une objection. Personne ne se manifestant, il est pris note de ces modifications. L'ordre du jour est donc le suivant :

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008
3. Nomination d'un membre à la commission "ferme Matile"
4. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme
5. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations et des agrégations
6. Nomination d'un membre à la commission administrative de l'Hôpital de Landeyeux
7. Demande de location de la ferme Matile par l'Etat de Neuchâtel
8. Information(s) du Conseil communal
9. Information(s) des commissions
10. Divers

1. Appel :

- 28 conseillers généraux présents
- 4 conseillers généraux excusés, soit : Mme Marie-Laurence Donzé, Mme Anabela Ventura Ferreira Da Silva Jeanneret, M. Gilles Peter et M. Eric Prost
- 1 conseillère générale démissionnaire, soit : Mme Ofelia Boillat
- 5 conseillers communaux présents
- 1 administrateur présent
- 1 personne de l'administration communale présente

La Présidente signale que la majorité pour les votes est à 14 voix.

M. Blaser informe n'avoir pas été cité. M. Boillat confirme qu'il s'agit d'un manquement de sa part.

2. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2008 :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un membre à la commission "ferme Matile" :

M. André Soguel, au nom du parti libéral-radical, propose M. Jean-Luc Jordan.
Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.
La Présidente remercie M. Jean-Luc Jordan pour son engagement.

4. Nomination d'un membre à la commission d'urbanisme :

M. André Soguel, au nom du parti libéral-radical, propose M. Christian Kaeser.
Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.
La Présidente remercie M. Christian Kaeser pour son engagement.

5. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations et des agrégations :

M. André Soguel, au nom du parti libéral-radical, propose M. Serge Guye-Bergeret.
Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.
La Présidente remercie M. Serge Guye-Bergeret pour son engagement.

6. Nomination d'un membre à la commission administrative de l'Hôpital de Landeyeux :

M. André Soguel, au nom du parti libéral-radical, propose M. Mario Craveiro.
Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.
La Présidente remercie M. Mario Craveiro pour son engagement.

7. Demande de location de la ferme Matile par l'Etat de Neuchâtel:

La Présidente passe la parole à M. Patrick Lardon.

Celui-ci souligne que le Conseil communal a souhaité informer le Conseil général préalablement, avant de prendre une quelconque décision de louer la ferme Matile pour l'hébergement de requérants d'asile. Le Conseil communal a souhaité faire part des démarches en cours avant de prendre une décision, il a voulu exposer la situation et avoir l'avis du Conseil général. Il demandera, à l'issue de la présentation, l'avis des membres du Conseil général par un vote à bulletin secret.

Il informe que ce n'est pas le Conseil communal qui va présenter ce dossier, mais les demandeurs, soit l'Etat de Neuchâtel. Ces personnes expliqueront les raisons pour lesquelles l'Etat doit accueillir un certain nombre de réfugiés. Actuellement, il y a deux sites, soit celui de Couvet, qui est un centre permanent et, depuis décembre 2008, l'ouverture en urgence d'un deuxième centre aux Hauts-Geneveys, dans l'abri communal de protection civile. Le but serait de louer la ferme Matile avec le nombre de lits qu'il y a actuellement, de la même façon qu'en 1999, où la commune avait loué ce bâtiment à l'Etat pour la même raison. M. Patrick Lardon présente les invités présents ce soir, soit M. Bernard Soguel, Conseiller d'Etat, chef du département de l'économie, accompagné de M. Serge Gamma, chef du service des migrations et M. Thierry Muller, chef du service de l'asile.

Il souligne que le Conseil communal ne pouvait pas convoquer une séance du Conseil général dans les délais, car il faut donner une réponse rapide à l'Etat, puisque la capacité d'accueil du centre des Hauts-Geneveys a atteint ses limites. L'Etat a fait des recherches de lieux d'hébergement et a constaté que Fontainemelon est le seul endroit actuel pouvant accueillir des requérants, sans devoir faire des investissements de locaux.

Du point de vue historique, M. Patrick Lardon informe que c'est le 20 janvier que le premier contact téléphonique a eu lieu entre M. Serge Gamma et M. Joël Frossard. Ce dernier en a avisé ses collègues du Conseil communal et le 2 février, une rencontre a eu lieu entre le Conseil communal et les trois messieurs présents ce soir, qui les ont entretenu de la situation. Le 9 février, une visite de la ferme Matile a été effectuée par les collaborateurs du Service des migrations, car les lieux ont aussi évolués depuis 1999. Le 3 mars, la convocation pour la séance de ce soir a été expédiée aux conseillers généraux. Le délai était donc trop court pour mettre ce point à l'ordre du jour, car le Conseil communal n'a eu la confirmation de l'intérêt de l'Etat à louer la ferme Matile que jeudi dernier. D'où la raison de modifier l'ordre du jour de ce soir. Le Conseil communal remercie les conseillers généraux d'avoir accepté cette modification. M. Patrick Lardon rappelle toutefois que la décision finale appartient au Conseil communal, mais qu'il tiendra compte de l'avis du Conseil général.

M. Patrick Lardon donne le déroulement de la séance de ce soir et informe que celle-ci débutera par des présentations à l'aide du beamer faites par MM. Serge Gamma et Thierry Muller. Il y aura ensuite une phase questions-réponses, suivie d'une suspension de séance pour permettre aux groupes de délibérer, sans les membres du Conseil communal. Ensuite, il sera procédé à un vote à bulletin secret, pour permettre à chacun de s'exprimer de manière libre. Après le dépouillement par les scrutateurs, accompagnés de l'administrateur, le Conseil communal sortira quelques minutes et reviendra donner sa réponse définitive à l'Etat de Neuchâtel.

M. Bernard Soguel remercie le Conseil communal d'avoir accepté d'engager le dialogue et de comparer les différentes solutions. Il précise que s'il est devant nous ce soir, c'est parce qu'il y a une très forte augmentation des demandes d'asile depuis l'été dernier. De 10'000 demandes, celles-ci sont passées à 16'000 pour 2008, soit 60 % d'augmentation, avec un manque de structures et d'encadrement. Le Conseil Fédéral avait dit, il y a 3 ans, qu'il accepterait 10'000 requêtes et pas une de plus. Il avait donc fallu fermer des structures et licencier le personnel d'encadrement et brusquement, comme on ne peut pas décréter les conflits qui vont se produire dans le monde, l'ensemble des pays industrialisés a du faire face à de nouvelles requêtes d'asile, car de nouveaux conflits se sont ouverts ou d'anciens se sont ravivés. Les personnes qui demandent l'asile viennent principalement d'Afrique et ce sont des personnes qui fuient les conflits.

Il précise que c'est la Confédération qui envoie les requérants et que les cantons ne peuvent pas choisir. Les cantons sont là pour assurer le suivi. Il n'y a plus de place à Couvet, qui est un centre prévu pour 80 personnes et dans lequel ils sont même allés à presque 100 personnes. La seule solution était d'ouvrir un abri de protection civile, qui était immédiatement disponible. Au départ, pour sa part, M. Bernard Soguel ne voulait pas d'abri de protection civile, car pour vivre plusieurs années, il y a d'autres solutions plus adéquates pour accueillir des êtres humains dans de bonnes conditions.

Le canton pensait en avoir pour quelques mois et durant les semaines qui ont suivi la décision, il y a eu des requêtes d'asile constantes par jour et très rapidement, le quota de 50 personnes aux Hauts-Geneveys a été atteint. L'idéal serait d'avoir un centre de 160 places. Couvet fait 80 places, mais avoir deux endroits différents, ce n'est pas une solution idéale, car c'est une multiplication des charges et cela crée des doublons. L'Etat pensait avoir assez de temps pour trouver cet endroit de 160 places, mais au bout de quelques semaines, cet endroit n'était toujours pas trouvé et l'abri de protection civile des Hauts-Geneveys était plein. Ils se sont donc résolus à ouvrir un centre de 80 places, quitte à construire ensuite un bâtiment pour pouvoir accueillir à long terme ces personnes, puisque c'est une obligation légale de les accueillir, autant le faire avec un maximum de considération. Il faut donc plus de temps, un, deux, voire trois ans pour trouver la solution d'un endroit de 160 places. Après discussion avec le Conseil communal de Fontainemelon, celui-ci a été d'accord d'entrer en matière concernant la location de la ferme Matile, mais souhaitait que le Conseil général donne son avis. Il a également fallu discuter du prix de location, de la durée du bail, des garanties, etc. L'Etat s'est déclaré prêt à accepter les conditions posées par le Conseil communal. Voilà les raisons pour lesquelles ils sont ici ce soir.

M. Bernard Soguel propose le déroulement suivant pour la séance de ce soir :

MM. Serge Gamma et Thierry Muller feront un point de situation dans le domaine de l'asile. Ils rappelleront les mesures prises pour faire face à l'urgence, la raison du choix de la ferme Matile, car Fontainemelon a déjà une première expérience, où tout s'était plutôt bien passé. Ils reviendront sur les détails de ce qui a été discuté avec le Conseil communal, expliqueront pourquoi il y a lieu de trouver une solution provisoire et transitoire, afin de permettre de laisser du temps à l'Etat pour chercher cette solution pérenne de 160 places. Il y aura ensuite une réponse aux questions. Il souligne que l'Etat ne souhaite pas mettre la pression sur le Conseil général et qu'il faut prendre le temps nécessaire pour réfléchir à la décision.

M. Thierry Muller donne des informations sur le service de l'asile, qui fait partie du Service des migrations. Son service doit s'occuper des personnes qui sont réparties par la Confédération. Il fait des présentations au beamer sur les effectif de l'asile et explique la différence qu'il y a entre les requérants d'asile, les non-entrées en matière et les déboutés. Il démontre également l'évolution du nombre des demandes d'asile en Suisse de 1996 à 2008, ainsi que l'évolution mensuelles des demandes d'asile dans le canton de Neuchâtel. Les différences du nombre de demandes d'asile correspondent à celles du niveau Suisse. Depuis mars 2008, il y a une augmentation constante. A titre d'exemple, 300 à 400 personnes ont débarquées à Vallorbe en un seul week-end, il est donc difficile de trouver des lieux d'accueil rapidement.

M. Serge Gamma informe que tous les cantons et tous les pays d'Europe sont confrontés à une hausse des demandes d'asile. Le problème est celui des structures, qu'il faut absolument trouver. La raison des hausses est en fonction des flux, des zones de conflits dans le monde, des caractères d'incitation économiques dans les pays d'accueil ainsi que de la politique d'accueil. Il y a aussi des routes migratoires qui peuvent changer d'une saison à l'autre. Il présente ensuite les nationalités des requérants présents dans le canton.

M. Bernard Soguel présente les responsabilités que nous avons envers les personnes concernées. Celles-ci sont basées sur des lois, qui ont été votées et acceptées. Il fait une démonstration des devoirs que nous avons envers les personnes que nous devons accueillir. Il insiste sur le fait que la politique fédérale se repose sur les cantons.

Ces dernières années, la politique d'asile est un échec, car on ne peut pas nier la réalité des faits, qui conduit les cantons à assumer seuls l'aide d'urgence et à trouver seuls, à court terme, des lieux d'accueil, avec pas mal de difficultés. Quand il s'agit de collectivités publiques, on peut discuter, mais quand c'est des privés, cela pose des difficultés à trouver ces lieux d'accueil. Et cependant, les cantons doivent assumer leurs responsabilités dans ce domaine.

M. Thierry Muller donne des indications sur les mesures prises pour faire face à ces mesures d'urgence. Ils se sont rapidement rendu compte que Couvet manque de places. Il explique pourquoi l'Etat a pris la décision d'ouvrir un abri de protection civile aux Hauts-Geneveys. Ils ont du rapidement mettre là-bas des nouveaux requérants et non seulement des NEM, comme cela était prévu au départ, car ils ne savent plus où mettre les requérants.

M. Serge Gamma explique pourquoi le choix s'est porté sur la ferme Matile. Il informe également de la proposition faite par le Conseil communal au niveau du bail et du coût, bien qu'aucune décision formelle n'ait été faite. Le bail serait de 2 ans, avec un loyer mensuel de CHF 10'000.-- + charges et une entrée sur site en juillet 2009.

M. Bernard Soguel précise pourquoi il s'agit d'une solution transitoire et provisoire. On ne peut qu'espérer que les conflits s'arrêtent et soient résolus, mais pour le moment, ce n'est pas le cas, il faut donc une structure pour compléter celle de Couvet. La ferme Matile est idéale pour un temps limité, par exemple 2 ans, ce qui offre la souplesse nécessaire à l'Etat pour trouver une solution pérenne de 160 places. Il explique ce qu'est le 1^{er} accueil. Couvet est le seul centre de 1^{er} accueil, avec maintenant celui des Hauts-Geneveys. Ensuite, au bout de 3-4 mois, les réfugiés sont placés dans des logements en attendant qu'une décision soit prise au niveau de leur dossier. Evidemment, cette solution coûte plus chère que la solution collective. L'Etat cherche vraiment une solution d'un bâtiment de 160-180 places. La ferme Matile est un lieu de vie plus acceptable qu'un abri de protection civile, par le fait tout simple qu'elle a, par exemple, des fenêtres, mais c'est une solution provisoire, en attendant de trouver une structure pérenne. Si la commune accepte la demande de l'Etat, il faudra également informer la population de Fontainemelon. Ce sont les autorités communales qui choisiront le processus d'information. Le Conseil communal a souhaité que le Conseil général soit informé de cette demande avant de prendre une décision, afin qu'il puisse donner son avis. Il souligne qu'aux Hauts-Geneveys, il n'y a pas de problèmes majeurs qui se sont posés pour la population depuis l'ouverture de l'abri.

Il propose de passer maintenant à la partie questions-réponses.

M. Jean-Luc Jordan tient à remercier le Conseil communal pour la manière dont il procède pour donner l'information. A l'époque, il avait été émis le vœu d'avoir essentiellement des familles, ce qui a contribué au fait qu'il y a eu peu de problème. Il pense donc que maintenant, il serait essentiel d'avoir également des familles.

M. Bernard Soguel a repris les dossiers de l'époque, où c'était principalement des personnes issues de la guerre des Balkans, donc beaucoup de familles qui étaient accueillies. C'est moins le cas aujourd'hui et on peut pas faire de parallèle avec les Hauts-Geneveys, car c'est un abri de protection civile, raison pour laquelle c'est plutôt des hommes jeunes et sans enfants qui y sont placés. Ici, ils sont prêts à mélanger les populations et à équilibrer les choses avec Couvet, afin qu'il y ait un peu des deux.

M. Bernard Soguel informe qu'il y a peu d'incidents dus à ce mélange de population. Il y aura aussi des familles, mais il ne peut pas garantir l'équilibre complet. Ils sont obligés d'équilibrer en fonction des arrivées, mais ils ont assuré au Conseil communal qu'ils tendraient vers une population équilibrée.

M. Thierry Muller rappelle qu'à l'époque du Kosovo, il était logique pour les requérants de venir en famille. Mais maintenant, ils viennent principalement d'Afrique, ils viennent seuls et font ensuite venir leur famille par la suite.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux souhaite savoir si, au terme du bail de 18 mois pour les Hauts-Geneveys, cet abri de protection civile sera fermé ou si le bail sera prolongé.

M. Bernard Soguel répond que, pour l'instant, ils doivent encore parler avec la commune des Hauts-Geneveys. Il y a effectivement un bail de 18 mois au plus, car la crainte était de laisser trop longtemps des personnes dans ces conditions. Si c'est moins que 18 mois, c'est tant mieux, mais on ne va pas simplement transférer les personnes se trouvant aux Hauts-Geneveys sur Fontainemelon. Il faudra équilibrer la population.

M. Thierry Muller souligne que le problème du 1^{er} accueil est qu'il faut réceptionner les gens qui arrivent. Au vu des arrivées massives, il a aussi fallu accélérer le processus des gens qui arrivent en 1^{er} accueil, ce qui leur laisse moins de temps pour assimiler les principes de base pour vivre en société en Suisse. Il a fallu accélérer également le 2^{ème} accueil, où les personnes sont généralement placées à 2 dans un studio, et il y a passablement de difficultés à trouver des appartements.

M. Serge Gamma précise que si la question était de savoir s'ils garderaient les trois structures ouvertes, la réponse est non, car dans leur esprit, ils ne souhaitent avoir que Couvet et Fontainemelon.

M. André Soguel demande quel sera l'encadrement s'il y a, dès juillet, 80 personnes. Que seront-elles autorisées à faire ?

M. Thierry Muller répond que l'interdiction de travailler pour ces personnes est de 3 mois, mais du temps qu'ils passent par tous les points où ils doivent passer, ils arrivent très vite aux 3 mois. Le service de l'asile est bien conscient que la situation actuelle du marché du travail ne favorise pas l'intégration des requérants, mais les demandeurs d'asile savent très bien que, s'ils ont une activité lucrative, ils ont plus de chance de voir leur demande aboutir et de pouvoir rester en Suisse. Il y a aussi des programmes d'occupation pour les occuper durant la journée. Il y a des cours de langues, des cours de sensibilisation au domaine de la santé, etc. Le personnel d'encadrement essaie toujours de fournir un cadre pour leur permettre de rester en Suisse, car ils vont pour la plupart recevoir des décisions positives et quelque part, ces personnes sont les futurs suisses de demain, car ils auront des enfants qui seront ensuite scolarisés et intégrés. Pour les encadrer sur site, il y a des veilleurs pour sécuriser le bâtiment durant la nuit. La journée, il y a du personnel d'encadrement. A Couvet, il y a une dizaine de personnes qui travaillent.

Mme Marie-Pierre Tullii souhaite savoir quelle est la durée moyenne de séjour, s'il s'agit de quelques semaines ou plutôt de quelques mois.

M. Thierry Muller répond que, dans l'idée, le 1^{er} accueil est de 2-3 mois, mais qu'ils sont obligés, à cause du manque de structures, de faire passer les personnes en 2^{ème} accueil, soit en appartement, plus rapidement. Les conséquences en sont que ces gens parlent à peine le français, car ils n'ont pas eu le temps d'être suffisamment longtemps encadrés en 1^{er} accueil. L'idée est de retrouver une situation un peu plus normale.

Mme Marie-Pierre Tullii demande si les enfants en âge de scolarité sont intégrés à l'école du village.

M. Bernard Soguel répond que tous les enfants sur le territoire doivent être scolarisés. C'est une obligation légale.

Mme Orietta Tullii demande quelles démarches ont été entreprises vis-à-vis de la population des villages en question pour que l'information passe bien auprès des gens.

M. Bernard Soguel répond que l'information ne se met en place que si le Conseil communal est d'accord d'entrer en matière. Dès que l'Etat aura une réponse positive, il y aura une information à la population, qui est circonstanciée, avec par exemple les chiffres donnés ce soir. L'information est nécessaire, même s'il y a parfois des réactions virulentes. Toutefois, cela ne sera pas pareil à Fontainemelon, car ici il y a déjà eu cette expérience. Il y aura une séance d'information à la population, même deux s'il le faut. Il sera également possible de rencontrer la population régulièrement pour faire le point si on le souhaite, car certaines personnes peuvent avoir très peur de ce genre de situation. Aux Hauts-Geneveys, cette rencontre se fera en avril. D'autre part, pour atténuer le plus possible les tensions, l'Etat peut aussi donner une information dans les écoles, au corps enseignant, etc.

M. Thierry Muller souligne que, si la commune est d'accord de louer la ferme Matile, il y a un contact permanent avec les autorités et la police, avec qui ils ont une bonne collaboration. La police effectue également régulièrement des patrouilles visuelles et le service de l'asile est en relation très étroite avec eux. La proximité joue aussi un rôle important et vu que le poste de police de Cernier est très proche, il n'y aura certainement pas de souci.

M. Patrick Lardon ajoute, en complément, que l'on ne peut pas comparer 1999 et maintenant, car en 1999, la population était informée et avait pu participer à la séance du Conseil général. Si le Conseil communal donne son accord ce soir, il faudra donner une information explicite et claire à la population. Cela permettra aussi aux conseillers généraux de dire aux gens qui les abordent qu'il y aura une information à la population, de même que dans les écoles.

M. Jean-Jacques Bolle souhaite revenir sur le problème de la scolarisation. Il demande à Monsieur le Conseiller d'Etat si la législation a changé récemment, car en 1999, les enfants n'ont pas été scolarisés à Fontainemelon. Il a bien compris que la scolarisation des enfants découle d'une obligation légale, ce qui ne le dérange absolument pas, mais demande quelle garantie le Conseil général peut avoir que la Confédération prendrait les dépenses supplémentaires à sa charge, notamment par exemple l'engagement de personnel d'appui dans les classes.

M. Bernard Soguel répond qu'à sa connaissance, la loi n'a pas changée, il y a toujours eu l'obligation de scolariser les enfants, que ce soit dans la commune ou dans des classes d'accueil particulières. Il se rappelle qu'aux Verrières, il y avait eu un refus de scolariser les enfants et le Conseil d'Etat, par le biais de M. Cavadini, avait obligé cette commune à scolariser les enfants. Mais cela reste à préciser, de même que la question des frais.

M. Jean-Luc Jordan souhaite savoir pourquoi l'Etat est allé d'abord aux Hauts-Geneveys et après à Fontainemelon.

M. Bernard Soguel répond qu'il fallait loger des gens le plus rapidement possible, donc c'était pour des raisons d'urgence. A Couvet, ils ont trouvé 2-3 places à l'hôtel, mais cette solution coûtait aussi beaucoup plus cher. Tout ce qui n'est pas couvert par la Confédération est à la charge du canton. La seule possibilité immédiate était d'ouvrir un abri de protection civile. Ils avaient bien pensé à Fontainemelon, mais il fallait entreprendre des démarches et ils savaient que la ferme Matile est passablement utilisée. En décembre de l'année passée, ils ne pouvaient pas attendre 6 mois pour trouver quelque chose.

M. Jean-Jacques Bolle fait part de quelques remarques. Il rappelle que Fontainemelon a la chance d'avoir des locaux disponibles, dont la validité a été prouvée en 1999. L'Etat donne des garanties d'encadrement et c'est aussi une rentrée d'argent non négligeable. A l'époque, il avait la chance d'être responsable de ce dossier d'accueil et il peut assurer à chacun que les expériences qu'il a faites sont riches en expérience positives. Pour l'exemple, il raconte que, quand on arrive sur place et qu'on voit une petite fille africaine et un petit garçon bosniaque qui se comprennent parfaitement sans parler du tout la même linge, cela fait très chaud au cœur. Il remercie le Conseil communal pour la transparence dont il fait preuve dans ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose une suspension de séance de 15 minutes pour permettre aux différents groupes politiques de se concerter.

A la reprise de la séance, M. Bernard Soguel donne des précisions quant à la scolarisation des enfants. Comme ce sera un centre de 1^{er} accueil collectif, il faudra les habituer à la vie en Suisse. Durant ce temps-là, soit durant 2-3 mois, la scolarisation des enfants intervient dans le centre même et les frais sont assumés par l'asile, avec une répartition Canton-Confédération. C'est quand la famille passe en 2^{ème} accueil, principalement dans des appartements situés dans les 3 villes, que les enfants sont scolarisés à l'école publique et que les charges sont assumées pour une moitié par la commune et une moitié par le Canton. A la ferme Matile, il n'y aura donc pas de charges de scolarisation supplémentaires pour la commune. Si des logements sont trouvés sur Fontainemelon, les enfants seront scolarisés ici, mais pas en 1^{er} accueil.

M. André Soguel fait une remarque au Conseil communal et au Conseil d'Etat. Etant donné que c'est ce soir que les membres du Conseil général ont eu connaissance de ce dossier, la demande du parti libéral-radical serait, en cas d'acceptation, qu'il y ait un encadrement de qualité avec ces personnes et que l'on s'assure bien qu'une sécurité de qualité soit mise en place. Il souhaite que la commune exige quelque chose de précis, spécifié dans un contrat. L'autre élément important serait de définir qui prendra en charge, après 2 ans d'utilisation, une éventuelle remise en état des locaux. La commune devra demander que le Canton prenne ces frais en charge.

Il ajoute également, à l'égard de la presse présente ce soir, qu'il serait bien que dans l'édition de demain, on puisse voir un état d'esprit positif et que ce soient ces éléments qui ressortent de l'article afin de rassurer d'ores et déjà notre population.

M. Armand Blaser fait part des résultats des cogitations du groupe socialiste. Pour leur part, il interviendra sur trois points, soit la question formelle, la question de principe et la question des souhaits. D'abord, il remercie le Conseil communal de jouer la transparence et d'associer le Conseil général à la décision. Pour l'ensemble des membres socialistes, c'était une surprise. Ils se sont souvent posé la question, ces derniers mois, de savoir pourquoi le site choisi était celui des Hauts-Geneveys alors qu'à la ferme Matile, il y a de la disponibilité et que le site est plus confortable. Ils se sont demandé si le Conseil d'Etat s'était approché de la commune et que le Conseil communal n'avait pas voulu entrer en matière. Il réitère donc ses remerciements au Conseil communal de les associer à la décision. Pour ce qui est de la question formelle, le groupe socialiste souhaiterait s'en tenir à notre règlement, dans lequel il n'est pas prévu de manière automatique un vote à bulletin secret. Il souhaite voter à main levée, car le règlement précise que le vote à bulletin secret n'intervient que si quelqu'un le demande expressément. Il faudra donc s'exprimer à ce sujet.

Pour ce qui est de la question de principe, il reconnaît deux formes de solidarité. D'abord à l'interne, car il faut être solidaire pour trouver des solutions. Les communes doivent être solidaires avec les cantons pour trouver des solutions. Ensuite, une solidarité extérieure aussi, car des gens requièrent l'asile. Pendant cette période, il faut qu'ils puissent être hébergés de manière correcte, sans que l'on se substitue à ce qui doit être décidé. Le groupe socialiste se prononcera donc en faveur de la location de la ferme Matile à l'Etat de Neuchâtel.

Et pour terminer, il émet le souhait qu'il y ait un équilibre entre les familles et les célibataires, chaque fois que cela sera possible. La réponse au niveau du soutien pour les dispositions scolaires ayant été donnée tout à l'heure par M. Bernard Soguel, le groupe socialiste se dit rassuré sur les tâches à accomplir. Et bien évidemment, il souhaite qu'il y ait une information immédiate et de qualité à la population, avec plusieurs phases dans l'année. Il n'a rien d'autre à dire à la presse, qu'il remercie d'être là, et laisse au représentant de celle-ci sa liberté journalistique.

M. Bernard Soguel répond à M. André Soguel qu'en ce qui concerne l'encadrement de qualité, il peut lui assurer qu'il est de qualité et que Fontainemelon va bénéficier de l'expérience faite en état d'urgence aux Hauts-Geneveys. Ce centre a été confié à des personnes expérimentées et il faudra encore engager certaines personnes, mais il y aura des personnes qui s'occuperont de Fontainemelon. La sécurité sera assurée comme elle l'est à Couvet, où il y a des accords avec la police. L'Etat a une longue expérience de travail avec eux. La confiance s'établira entre la population et le voisinage, ainsi qu'avec les requérants. La question de la sécurité peut être incluse dans le contrat.

En ce qui concerne la remise en état des locaux, cela se fera selon les clauses du bail et la législation en vigueur. L'Etat a l'habitude de cela, avec tous les appartements qu'il loue. La ferme Matile est en très bon état, donc il n'y aura pas de souci, car la remise en état est soumise à la législation du bail.

M. Bernard Soguel, en ce qui concerne la presse, souligne que celle-ci dira ce qu'elle veut, car en Suisse, il y a la liberté de la presse.

Il remercie M. Armand Blaser pour les propos de solidarité du groupe socialiste. L'équilibre entre les familles et les célibataires sera respecté, mais il faudra aussi qu'il soit respecté à Couvet. L'information à la population sera soignée avec les autorités communales et elle sera faite autant de fois qu'il le faudra.

Mme Orietta Tullii demande s'il n'y avait pas une structure située en-dessus de Corcelles et souhaite savoir ce qu'est devenu cette structure.

M. Bernard Soguel répond que cette structure ne tenait plus debout et qu'elle a été fermée il y a environ 5 ans car l'Etat était en location et cette structure coûtait très cher. C'est à ce moment-là que l'Etat a réinvesti le centre de Couvet, en plus du centre des Cernets aux Verrières. Le reflux s'étant poursuivi, les Verrières avaient été fermés. Le bail à loyer à la Prise Imer, sur la commune de Rochefort, concernait un bâtiment en très mauvais état. Ils sont allés le revoir maintenant et il est encore en pire état que quand ils sont partis. Il aurait fallu réinvestir de l'argent, sans être sûrs de pouvoir ensuite conserver ce site.

M. Thierry Muller souligne que le bâtiment a été racheté par un privé et que le coût des réparations serait extrêmement important.

La Présidente, afin de répondre à la question de forme soulevée par le groupe socialiste, demande si quelqu'un souhaite que le vote se fasse à bulletin secret.

M. André Soguel répond que le groupe libéral-radical souhaite que cette votation se fasse à bulletin secret.

La Présidente soumet la proposition au vote.
Celle-ci est acceptée par 14 oui, 10 non et 4 abstention.

Les questeurs procèdent donc à la distribution des bulletins. Chacun est prié de répondre à la question : "acceptez-vous la demande d'installation de requérants d'asile à la ferme Matile".

M. André Soguel souhaite savoir quel est aujourd'hui le pourcentage de mixité dans les deux centres ouverts.

M. Thierry Muller répond qu'il y a 46 personnes aux Hauts-Geneveys, principalement des hommes célibataires, et 80 personnes mélangées à Couvet.

La Présidente donne le résultat du dépouillement.
La proposition est acceptée par 22 oui, 5 non et 1 abstention.
Chacun est remercié par des applaudissements nourris.

Le Conseil communal se retire pour délibérer.

A son retour, M. Patrick Lardon informe que le Conseil communal est soucieux de la mixité qu'il y aura dans la ferme Matile. Il souhaite autant de familles que de célibataires, sachant que ce sont des jeunes hommes, valides et ardents, ce qui peut amener des problèmes.

Le Conseil communal se déclare aussi soucieux de la sécurité au village, ce qui est humain. Il se doit de prendre les dispositions nécessaires afin que des événements que l'on ne souhaite pas vivre n'aient pas lieu. Pour s'assurer que tout se passe de manière harmonieuse et la meilleure qui soit, il faut également qu'il y ait des points fixes entre le Conseil communal et les responsables du service des migrations, ainsi qu'avec la police, et ceci tous les 3 mois. Si l'on constate qu'il y a des problèmes récurrents, le Conseil communal se permettra de résilier le bail dans un délai de 6 mois. Le Conseil communal est aussi soucieux d'informer correctement la population et ce, de manière rapide. Pour terminer, comme le $\frac{3}{4}$ du Conseil général s'est prononcé favorablement à la location de la ferme Matile, le Conseil communal informe qu'il accepte de louer la ferme Matile à l'Etat de Neuchâtel.

Il en est remercié par des applaudissements nourris.

M. Bernard Soguel aimerait, au nom du Conseil d'Etat, remercier pour plusieurs choses. D'abord, pour le déroulement démocratique des informations et des prises de décisions de la commune de Fontainemelon. Cela ne se passe pas toujours comme ça. Quand on s'écoute et que l'on se respecte, chacun peut s'exprimer et le processus mis en place a été tout à fait exemplaire. Il remercie également chacun pour la qualité des débats et pour le souci démontré envers la population. Le Conseil d'Etat fera tout son possible pour respecter les vœux du Conseil communal et du Conseil général. Il y aura des contacts réguliers, comme cela se fait dans les autres centres. Il est bien clair que nous ne sommes pas à l'abri d'un accident, mais c'est pareil avec la population neuchâteloise. Il assure que tout devrait très bien se passer, comme ces 20 dernières années. Il remercie également les autorités pour la rapidité avec laquelle la décision a été prise et les remercie de leur ouverture d'esprit et de la qualité de leur engagement. Il pourra en témoigner auprès du Conseil d'Etat et de la population. Il est vrai que l'image donnée auprès de la presse et des radios n'est pas très brillante, mais Fontainemelon va peut-être bénéficier de l'expérience récente des Hauts-Geneveys et dès demain, les choses seront faites au mieux pour que le transfert se fasse dans la sérénité durant l'été.

8. Information(s) du Conseil communal :

M. Patrick Lardon communique les dates des prochaines séances du Conseil général, soit :

- le lundi 30 mars, séance pour laquelle la convocation a été remise à chacun ce soir;
- le lundi 27 avril pour l'examen des comptes;
- le lundi 04 mai pour une séance d'information sur la péréquation financière, en compagnie de la population;
- le lundi 25 mai, consacré à des demandes de crédits et à l'examen du règlement général de commune et du règlement du conseil d'établissement scolaire.

M. Joël Frossard demande aux membres de la Commission d'urbanisme de le retrouver à la fin de la séance.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente propose aux invités de l'Etat d'être libérés de la séance s'ils le veulent. Ceux-ci prennent donc congé et quittent la séance.

9. Information(s) des commissions :

La parole n'est pas demandée.

10. Divers :

Mme Nicole Bindith demande si le rapport des commissions doit se faire durant la séance du 25 mai.

Réponse négative, ces rapports doivent être faits à la séance des comptes, soit le 27 avril.

M. Laurent Heiniger est conscient du fait que le Conseil communal n'a probablement pas eu le temps de traiter sa demande, mais il rappelle qu'il souhaiterait qu'une information soit donnée lors d'un prochain Conseil général au sujet de la création de place de parc à la rue du Châtelard.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 22h30

Au nom du Conseil général,

La Présidente :

Le Secrétaire :

F. KUNZ BRENET

D. BOILLAT